

1

Motion

Dépôt: Pim Knoff

Date: 8 juillet 2021

P2 7631

La Chambre des Députés,

considérant

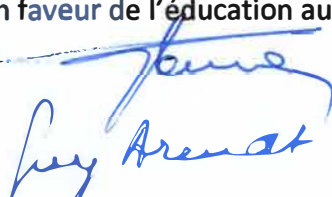
- que le pluralisme des médias est un élément indispensable pour garantir le droit fondamental de la liberté d'expression;
- que l'accord de coalition 2018-2023 prévoit que « des dispositions claires pour le soutien aux médias citoyens et locaux seront élaborées »
- que la réforme du régime de l'aide à la presse, comportant une nouvelle disposition de soutien aux éditeurs dits communautaires, est en cours ;
- que Radio ARA, radio **citoyenne** luxembourgeoise à réseau d'émission d'envergure nationale, bénéficie d'une contribution financière pluriannuelle de l'État;
- qu'il incombe, au-delà des médias d'envergure nationale, un rôle spécifique aux médias régionaux et locaux pour le développement social et culturel des régions et la promotion de la participation politique;
- que la prise en compte médiatique des intérêts et spécificités régionales est essentielle pour la vie citoyenne;

invite le Gouvernement

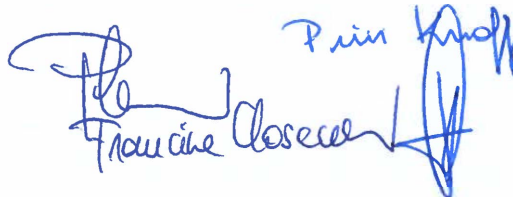
- à établir un inventaire du paysage des médias locaux;
- à promouvoir les médias locaux en réalisant une cartographie publique de ces médias;
- à élaborer un catalogue de critères permettant la mise en place d'un système de subsides pour les médias locaux ainsi identifiés;
- à étudier l'opportunité d'un soutien des médias locaux qui pourra soutenir leur adaptation au contexte numérique actuel et accroître l'accès à leurs contenus;
- à analyser l'opportunité d'un soutien des médias locaux pour leurs actions spécifiques en faveur de l'éducation aux médias.




Diane Aden



Guy Arenat



Pim Knoff
Francine Cloesee



JOLANA BERNARI